

VICTOR-CUSSON, Rue (Quart. R.D.P.)

Toponymie & plans



Ville de Montréal



**Archives  
municipales**

**Vous nous obligeriez en nous retournant  
le dossier dans le plus bref délai.**

0 4 4 0 0 0 0 0 0 0 0



Ville de Montréal

Notes explicatives

Service: HABITATION ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Dossier n°	
HH	0136804

**Objet: Changement de nom d'une partie de l'avenue Nicolas-Doucet sise dans le quartier de Rivière-des-Prairies. District numéro 58**

Suite à une consultation des membres de la Commission de toponymie tenue à leur réunion du 9 mars 1988, il a été résolu de proposer au Comité exécutif le changement d'une partie de la voie décrite ci-dessous dans le quartier Rivière-des-Prairies.

Changer le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet sise à l'ouest de la 38e Avenue et au sud du boulevard Gouin dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

Cette voie est identifiée par les lots 121-1952, P.121-36, 121-37, 121-38 et P.121-39 de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

\* **Nom proposé: Rue Victor-Cusson**

**Cusson, Victor.** (1869-1951)

Il est magistrat.

Né à Saint-Simon (Bagot).

Il fut magistrat à St-Jean (1917), juge aux Sessions de la Paix à Montréal en 1922 et président de la Commission du tramway de Montréal en 1934.


Ce changement de nom de voie est proposé afin d'éliminer la confusion actuelle où les parties nord-sud et est-ouest d'une même voie (avenue Nicolas-Doucet) portent des numéros civiques sans continuité.

La partie nord-sud comporte les numéros civiques 12 650 à 12 760 inclus et la partie est-ouest comporte les numéros civiques 8 700 à 8 736 inclusivement.

Ce changement de nom de voie se situe dans le district électoral de Rivière-des-Prairies.

Vous trouverez sur le plan en annexe l'emplacement du changement de nom de voie proposé.

*SR*

Signature		Date	7 9 88
-----------	---	------	--------


Page  
1 de 1

Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétariat général.



Ville de Montréal

Notes explicatives - **CONSEIL**

Titre <b>CHANGEMENT DE NOM (TOPONYMIE)</b>		Date <b>6-09-88</b>	Dossier n°
Signature 		HH   0136804	
Service <b>HABITATION ET DEVELOPPEMENT URBAIN</b>		Espace réservé au greffier	
Notes explicatives		Article à l'ordre du jour >	

Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

À la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le

le Conseil décrète:

- 1- Le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet sise à l'ouest de la 38e Avenue et au sud du boulevard Gouin dans les limites de la paroisse cadastrale de Rivière-des-Prairies est changé par celui de la Rue Victor-Cusson.
- 2- Le présent règlement prend effet le 1er octobre 1989.

*JK*

RECOMMANDATION AU SECRETAIRE GENERAL

HH0136804 ✓

SERVICE HAB DEV URBAIN ETUDES GENERALE 07 SEP. 1988

OBJET: CHANGEMENT DE NOM D'UNE PARTIE DE L'AVE NICOLAS-DOUCET, A L'OUEST DE  
----- 38E AVE, SUD DE GOUIN - NOM PROPOSE: VICTOR-CUSSON - DIST. ELEC. 58

RECOMMANDATION:  
-----

HABITATION ET DEVELOPPEMENT URBAIN

HH0136804

CHANGER LE NOM DE LA PARTIE EST-OUEST DE L'AVENUE NICOLAS-DOUCET  
SISE A L'OUEST DE LA 38E AVENUE ET AU SUD DU BOULEVARD GOUIN DANS  
LE QUARTIER RIVIERE-DES-PRAIRIES.

CETTE VOIE EST IDENTIFIEE AU CADASTRE PAR LES NUMEROS: 121-1952,  
P. 121-36, 121-37, 121-38 ET P. 121-39 DE LA PAROISSE DE RIVIERE-DES-  
PRAIRIES.

\* NOM PROPOSE: RUE VICTOR-CUSSON  
\*\*

\* POUR L'ORTHOGRAPHE EXACTE DU TOPONYME PROPOSE, SE REFERER AU  
TEXTE DES NOTES EXPLICATIVES.

\*\* CETTE RECOMMANDATION DU CHANGEMENT DE NOM DE VOIE DOIT FAIRE  
L'OBJET D'UNE DECISION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

L'ASSISTANT-DIRECTEUR

JJ/MM/AA

@ *G. L. B.*  
.....

15.09.88

LE DIRECTEUR

JJ/MM/AA

*[Signature]*  
.....

09.09

SECRETARIAT  
GENERAL

12 07 88

SEP 28

AFFAIRES CORPORALES  
MONTREAL

12 22 88

10 12 88

RECU

RECOMMANDATION AU SECRETAIRE GENERAL

HH0136804 ✓

SERVICE: AFFAIRES CORP DROIT PUBLIC 06 OCT. 1988

OBJET: CHANGEMENT DE NOM D'UNE PARTIE DE L'AVE NICOLAS-DOUCET, A L'OUEST DE  
----- 38E AVE, SUD DE GOUIN - NOM PROPOSE: VICTOR-CUSSON - DIST. ELEC. 58

RECOMMANDATION:  
-----

AFFAIRES CORPORATIVES

HH0136804

JE RECOMMANDE

D'ADOPTER LE PROJET DE REGLEMENT CHANGEANT LE NOM DE LA PARTIE EST-  
OUEST DE L'AVENUE NICOLAS-DOUCET DANS LE QUARTIER DE RIVIERE-DES-  
PRAIRIES.

SIGNATURE DU DIRECTEUR:

JJ/MM/AA

*POUR*  
*De Couves*

*K*  
*PK*

11 OCT. 1988

OCT 14 14 29 88  
SECRETARIAT  
GENERAL

11.10



Règlement . . .

Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de l'avenue  
Nicolas-Doucet dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

À la séance du conseil de la ville de Montréal tenue le  
1988,

le conseil décrète:

1. Le nom de la rue de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet, sise à l'ouest de la 38<sup>e</sup> Avenue et au sud du boulevard Gouin dans les limites de la paroisse cadastrale de Rivière-des-Prairies, est changé en celui de "rue Victor-Cusson".
2. Le présent règlement prend effet le 1<sup>er</sup> octobre 1989.

NR  
LC

PROJET : 75-84

CONSEIL MUNICIPAL  
\*\* DOCUMENT DE TRAVAIL \*\*

DATE : 17-10-88  
HEURE : 14:43:09

ASSEMBLEE DU 27 OCTOBRE 1988

C.E. : 19-10-88

LECTURE ET ADOPTION DE PROJETS DE REGLEMENTS

11.10

SEQUENCE : 11. 10  
DOSSIER : HH0136804

SERVICE(S) : AFFAIRES CORP DROIT PUBLIC

6 OCTOBRE 1988

OBJET: ADOPTER PROJET REG - CHANGEMENT DE NOM D'UNE PARTIE DE L'AVE NICOLAS  
----- DOUCET A L'OUEST DE 38E AVE, SUD DE GOUIN - NOM PROPOSE: VICTOR-CUSSON

RECOMMANDATION :

-----  
AFFAIRES CORPORATIVES

HH0136804


JE RECOMMANDE

D'ADOPTER LE PROJET DE REGLEMENT CHANGEANT LE NOM DE LA PARTIE EST-  
OUEST DE L'AVENUE NICOLAS-DOUCET DANS LE QUARTIER DE RIVIERE-DES-  
PRAIRIES.

COMMENTAIRE :

-----  
CHANGEMENT AYANT POUR BUT D'ELIMINER LA CONFUSION ACTUELLE OU LES  
PARTIES NORD-SUD ET EST-OUEST DE L'AVENUE NICOLAS-DOUCET PORTENT DES  
NUMEROS CIVIQUES SANS CONTINUITE.

**Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du Conseil municipal**

 Ville de Montréal	Assemblée du	27 octobre 1988
	Séance (s) tenue (s) le (s)	28 octobre 1988
	Numéro de la résolution	88 04820

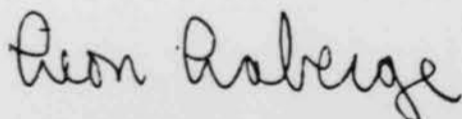
L'article 11.10 de l'ordre du jour est lu. Le Conseil est saisi du rapport suivant du Comité exécutif, du règlement et des autres documents y relatifs:

Le Comité exécutif recommande conformément aux rapports de la directrice du Service des affaires corporatives et du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé: "Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet dans le quartier de Rivière-des-Prairies."

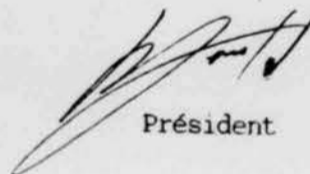
HH 0136804

Montréal, le 19 octobre 1988

LE COMITE EXECUTIF



Assistant-greffier de la Ville

  
Président

JM lah

Proposé par le conseiller Gardiner,  
Appuyé par le conseiller Fainstat,

De procéder à la lecture de ce projet de règlement.

Cette motion est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

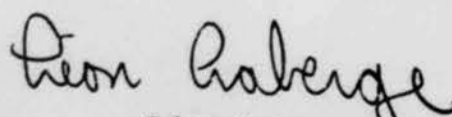
Proposé par le conseiller Gardiner,  
Appuyé par le conseiller Fainstat,

D'adopter ce projet de règlement.

Cette motion est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Sec. gén. 1  
Hab. et dev. urb. 4  
Avocats 2

L'assistant-greffier de la Ville,



Léon Laberge CE 88-03256





11.10

Le Comité exécutif recommande conformément aux rapports de la directrice du Service des affaires corporatives et du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé: "Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet dans le quartier de Rivière-des-Prairies."

HH 0136804

Montréal, le 19 octobre 1988

LE COMITE EXECUTIF

Assistant-greffier de la Ville

Président

JM/lah

27 OCT. 1988

28 OCT. 1988

Ordre du jour  
Agenda 11.10

27 Oct 1989  
Daniel Sullivan

REGLEMENT  
BY-LAW 7940

Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le

le Conseil décrète:

1.- Le nom de la rue de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet, sise à l'ouest de la 38e Avenue et au sud du boulevard Gouin dans les limites de la Paroisse cadastrale de Rivière-des-Prairies, est changé en celui de "rue Victor-Cusson".

2.- Le présent règlement prend effet le 1er octobre 1989.

By-law changing the name of the east-west part of avenue Nicolas-Doucet in Rivière-des-Prairies Ward.

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held

the Conseil ordained:

1.- The name of the east-west part of avenue Nicolas-Doucet, located west of 38e Avenue, south of boulevard Gouin within the limits of the cadastral Parish of Rivière-des-Prairies, is changed to that of "rue Victor-Cusson".

2.- The effective date of this by-law is October 1, 1989.

Ville de Montréal

Bureau du greffier  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal H2Y 1C6

Le 1er novembre 1988

Commission de toponymie  
220, rue Grande Allée Est, suite 160  
Québec (Québec)  
G1R 2J1

OBJET: Assemblée du Conseil du 27 octobre 1988  
Article 11.10 - résolution 88 04820  
Règlement numéro 7940

---

Monsieur,



Veillez trouver sous pli copie authentique d'un règlement de la Ville de Montréal changeant le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Assistant-greffier de la Ville,

*Léon Laberge*

Léon Laberge, avocat

LL/cd  
p.j.



Gouvernement  
du Québec  
Commission de toponymie

*Nov 22-11-88*  
75 ans de toponymie  
1912 - 1987

Québec, le 17 novembre 1988

Monsieur Léon Laberge  
Assistant-greffier  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec)  
H2Y 1C6

OBJET: Noms de voies de communication  
N/D: 65260

Nous accusons réception de:

- résolution du Conseil municipal du 19 et 26 octobre 1988
- règlement du Conseil municipal
- lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1988
- carte ou croquis

Nous donnerons suite à la présente dans les meilleurs délais aussitôt que le dossier aura été examiné à la lumière du document reçu.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Jacques Toussaint*  
Jacques Toussaint  
Service de l'odonymie

220, Grande Allée Est  
Québec (Québec)  
G1R 2J1

*à monsieur*



Gouvernement  
du Québec  
Commission de toponymie

CABINET DU GREFFIER  
VILLE DE MONTRÉAL  
REÇU LE \_\_\_\_\_

16 MAI 09 10 43

Le 10 mai 1989

Monsieur Léon Laberge  
Greffier  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec)  
H2Y 1C2

N/Réf.: 65260

Objet: Noms de voies de communication

Monsieur le Greffier,

La Commission de toponymie, lors d'une réunion tenue le 29 mars 1989, a approuvé les propositions de noms contenues dans les règlements et les résolutions suivants:

- 7902 du 26 septembre 1988
- 7940 du 27 octobre 1988
- 8007 du 1<sup>er</sup> novembre 1988
- 7966 du 28 novembre 1988
- 7993 du 13 décembre 1988
- Rés. du 28 septembre 1988
- Rés. du 12, 19 et 26 octobre 1988
- Rés. du 16, 23 et 30 novembre 1988

Vous trouverez en annexe une attestation d'officialisation des noms de voies de communication et des parcs publics.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la Commission  
et directeur de la toponymie  
officielle,

JCF/ND/nd

Jean-Claude Fortin

P.j.

c.c.: Monsieur André Bérard  
Service de l'habitation et du développement urbain

220, Grande Allée Est  
Québec (Québec)  
G1R 2J1

*archives*

# ATTESTATION D'OFFICIALISATION

Réf.: 0A-88.190

En vertu de la Charte de la langue française (L.R.Q. 1977, c. C-11):

- article 125 d: La Commission doit officialiser les noms de lieux;
- article 126 c: La Commission peut, dans les territoires non-organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;
- article 126 d: La Commission peut, avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé;

la Commission de toponymie, à sa séance tenue le 29 mars 1989  
a officialisé le(s) toponyme(s):

dont la liste est ci-jointe ( 15 odonymes )

NOM

ENTITÉ

## NATURE DE LA DÉCISION

nouveau(x) nom(s):

changement de nom:

ancien nom

modification à la forme:

forme désuète

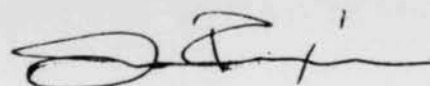
changement d'entité:

ancienne entité

## REMARQUE

Localisation: Montréal V, 65260; division de recensement d'Ile-de-Montréal

Le Secrétaire



Jean-Claude Fortin

Québec, le 10 mai 1989

Dès la publication à la Gazette officielle du Québec des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'éducation. (L.R.Q. 1977, c. C-11, art. 128).



Gouvernement du Québec  
Commission de toponymie  
220 Grande Allée Est  
Québec G1R 2J1

Liste des odonymes officialisés  
le 89-03-29 par municipalité  
Montréal V, 65260

Numéro séquentiel	Odonyme	Type d'entité
213023	Acorn, Rue	Rue
232959	Charles-Dionne, Rue	Rue
232909	Frank-Scott, Avenue	Avenue
232910	Germaine-Guèvremont, Rue	Rue
232953	Gilles-Bolvin, Rue	Rue
213878	Isabella, Avenue	Avenue
214232	Lavoie, Rue	Rue
214258	Léo-Pariseau, Rue	Rue
214318	Louis-Lefebvre, Rue	Rue
232948	Lyzette-Gervais, Rue	Rue
214708	Paul-Comtois, Rue	Rue
232908	Raoul-Déry, Rue	Rue
232951	Robert-Stephenson, Rue	Rue
227161	Sainte-Maria-Goretti, Rue	Rue
232956	Victor-Cusson, Rue	Rue

# ATTESTATION D'OFFICIALISATION

Réf.: 0A-88.190

En vertu de la Charte de la langue française (L.R.Q. 1977, c. C-11):

- article 125 d: La Commission doit officialiser les noms de lieux;
- article 126 c: La Commission peut, dans les territoires non-organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;
- article 126 d: La Commission peut, avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé;

la Commission de toponymie, à sa séance tenue le 29 mars 1989  
a officialisé le(s) toponyme(s):

dont la liste est ci-jointe ( 10 parcs publics )

NOM

ENTITÉ

## NATURE DE LA DÉCISION

nouveau(x) nom(s):

changement de nom: \_\_\_\_\_

ancien nom

modification à la forme: \_\_\_\_\_

forme désuète

changement d'entité: \_\_\_\_\_

ancienne entité

## REMARQUE

Localisation: Montréal V, 65260; division de recensement d'Île-de-Montréal

Le Secrétaire



Jean-Claude Fortin

Québec, le 10 mai 1989

Dès la publication à la Gazette officielle du Québec des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'éducation. (L.R.Q. 1977, c. C-11, art. 128).



Gouvernement du Québec  
Commission de toponymie  
220 Grande Allée Est  
Québec G1R 2J1



TOPONYME	TYPE D'ENTITÉ	DIVISION DE RECENSEMENT	MUNICIPALITÉ	COORDONNÉES		FEUILLET 1/50 000
				LAT.	LONG.	
Albert-Saint-Martin, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Alexis-Carrel, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Delphis-Delorme, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
De Sousa-Mendes, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
J.-A.-Martin, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Jean-Baptiste-Gagnepetit, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Joe-Beef, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Mahatma-Gandhi, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Sun-Yat-Sen, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Versailles, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12

